

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ANDEROL FGCS-2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiant

Restrictions d'emploi recommandées : Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fabricant
Anderol Specialty Lubricants
Groot Egtenrayseweg 23
5928 PA Venlo
Pays-Bas

Téléphone : +31-77 396 0340

Fournisseur
LANXESS Solutions UK Ltd.
Tenax Road, Trafford Park
Manchester
Royaume Uni
M17 1WT

Service de les clients: +44 161 875 3800
Préparé par Service Sécurité des produits
(US) +1 866-430-2775

Autres informations pour la présente fiche de sécurité :
MSDSRequest@lanxess.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: +44 (0) 1235 239 670 (NCEC)

Pour d'autres numéros d'appels d'urgence, se référer à la section 16 de la Fiche de sécurité.

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient: Benzenesulfonic acid, C10-16-alkyl derivs., calcium salts, acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium, acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Étiquetage supplémentaire:

EUH210 .Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium	68584-23-6 271-529-4 01-2119492627-25-0001	Skin Sens.1B; H317	>= 1 - < 10
dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2 247-557-8 01-2120122335-68-0001	Acute Tox.4; H302 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic4; H413	>= 1 - < 3
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	68411-46-1 270-128-1 01-2119491299-23-0002	Aquatic Chronic3; H412	>= 1 - < 2.5
acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	61789-86-4 263-093-9 01-2119488992-18-0001	Skin Sens.1B; H317	>= 1 - < 10

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium	70024-69-0 274-263-7 01-2119492616-28-0004	Skin Sens.1B; H317	>= 1 - < 10
--	--	--------------------	-------------

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.
L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.
En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau chaude et au savon.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes.
Appeler un médecin.
- En cas d'ingestion : Appeler un médecin.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : (pour les petits feux)
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche
Sable sec
Moyen d'extinction - pour les grands feux
Mousse
Brouillard d'eau

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

Moyens d'extinction
inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant
la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.
La combustion produit des fumées irritantes.
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection
particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Information supplémentaire : Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection adéquat.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la
protection de l'environnement : Ne pas décharger dans l'environnement.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Racler le produit.
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une
manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Porter un équipement de protection adéquat.
Conserver hermétiquement fermé.
Protéger de toute contamination.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger de toute contamination.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart des agents oxydants.

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Matière première pour l'industrie

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
carbonate de calcium	471-34-1	VME	10 mg/m3	FR VLE

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Composant	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur:
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0.62 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Effets systémiques	4.37 mg/m3
	Expositions générales	Contact avec la peau	Effets chroniques, Effets systémiques	0.31 mg/kg
	Expositions générales	Inhalation	Effets chroniques, Effets systémiques	1.09 mg/m3
	Expositions générales	Ingestion	Effets chroniques, Effets systémiques	0.31 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Composant	Compartiment de l'Environnement	Valeur
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	Eau douce	Valeur: 0.051 mg/l
	Eau de mer	Valeur: 0.0051 mg/l
	Sédiment d'eau douce	Valeur: 9320 mg/kg

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

	Sédiment marin	Valeur: 932 mg/kg
	Sol	Valeur: 1860 mg/kg
	STP	Valeur: 1 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
ou
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

: Gants en néoprène

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas décharger dans l'environnement., Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : pâte

Couleur : havane

Odeur : légère, type hydrocarbure

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 180 °C Méthode: coupelle ouverte
Taux d'évaporation	:	Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Densité relative	:	0.95 - 1.05 (25 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	négligeable
Solubilité dans d'autres solvants	:	partiellement soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	non déterminé
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	Méthode: Pas d'information disponible.
Pouvoir oxydant	:	Pas d'information disponible.

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Contamination

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de soufre
Oxydes de calcium

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1,300 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 4,199 mg/kg
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 4,000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée**Produit:**

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Composants:**dodécylbenzènesulfonate de calcium:**

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h

Résultat: Irritation de la peau

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire**Produit:**

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Composants:**dodécylbenzènesulfonate de calcium:**

Espèce: Lapin

Résultat: Risque de lésions oculaires graves.

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Composants:**acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-16, sels de calcium:**

Résultat: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Espèce: Cochon d'Inde

Evaluation: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium:

Résultat: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium:

Résultat: Taux de sensibilisation de la peau bas à modéré, probable ou prouvé, chez l'homme

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: N'est pas classé en raison du manque de données.

Evaluation

Composants:**benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:**

Mutagénicité sur les cellules

germinales

: Non mutagène dans le test d'Ames.

Evaluation

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité

Evaluation

: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction

Evaluation

: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

Evaluation: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Evaluation: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité par aspiration

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Information supplémentaire

Produit:

Remarques: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:**dodécylbenzènesulfonate de calcium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 22 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2.5 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: non
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 71 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 51 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50b (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): > 10,000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: oui
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: oui
- Toxicité pour les algues : CE50b (Algue verte (Scenedesmus subspicatus)): > 100 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui
- CE50r (Algue verte (Scenedesmus subspicatus)): > 100 mg/l
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: oui

12.2 Persistance et dégradabilité**Produit:**

Biodégradabilité : Résultat: Donnée non disponible

Composants:**dodécylbenzènesulfonate de calcium:**Biodégradabilité : Concentration: 10 mg/l
Résultat: Facilement biodégradable.
Cinétique:

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

28 jr: 73 %

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Biodégradabilité : Résultat: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.
Méthode: Essai de dégagement de dioxyde de carbone (CO2)

acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 8.6 %
Durée d'exposition: 28 jr
BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:**dodécylbenzènesulfonate de calcium:**

Bioaccumulation : Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)
Durée d'exposition: 21 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): 104
BPL: non

Coefficient de partage: n- : Pow: 4.77 (25 °C)
octanol/eau Méthode: calculé

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:

Coefficient de partage: n- : log Pow: > 7
octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Remarques: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants:**benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène:**

Information écologique supplémentaire : Remarques: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs

N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

N'est pas interdite ni/ou contrôlée

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

N'est pas interdite ni/ou contrôlée

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants

Non applicable

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)

Directive Seveso

La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

Veillez noter que la section 3 du présent document ne répertorie que les composants dangereux requis par la réglementation relative à la communication sur les dangers dans un pays ou une région donnée. Les identifiants chimiques énumérés à la section 3 sont utilisés internationalement à des fins de communication sur les dangers et peuvent ne pas refléter ceux utilisés pour la couverture des stocks de produits chimiques dans un pays ou une région donnée. Les informations sur les stocks de produits chimiques figurant à la section 15 du présent document s'appliquent au produit dans son ensemble et devraient être utilisées lors de l'évaluation de la conformité des stocks.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AICS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
US.TSCA	: Dans l'inventaire TSCA

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Téléphone en cas d'urgence

<u>Europe:</u>	All European Countries	+44 (0) 1235 239 670 (NCEC)
<u>Asia Pacific:</u>	East / South East Asia – Regional Number	+65 3158 1074 (NCEC)
	Australie	+61 2 8014 4558
	Nouvelle-Zélande	+64 9929 1483 (NCEC)
	Chine	+86 512 8090 3042
	Taiwan	+886 2 8793 3212 (NCEC)
	Japon	+81 3 4578 9341 (NCEC)
	Indonésie	007 803 011 0293 (NCEC)
	Malaisie	+60 3 6207 4347 (NCEC)

ANDEROL FGCS-2

Version 1.7

Date de révision 05.04.2018

Date d'impression 12.04.2018

	Thaïlande	001 800 120 666 751 (NCEC)
	Corée	+65 3158 1285 (NCEC)
	Viêt Nam	+84 8 4458 2388
	Inde	+65 3158 1198 (NCEC)
	Pakistan	+65 3158 1329 (NCEC)
	Philippines	+65 3158 1203 (NCEC)
	Sri Lanka	+65 3158 1195 (NCEC)
	Bangladesh	+65 3158 1200 (NCEC)
<u>Middle East / Africa:</u>		+44 (0) 1235 239 671
<u>North America</u>	États-Unis d Amérique (USA)	(800) 424-9300 (CHEMTREC)
	Canada	(800) 424-9300 (CHEMTREC)
<u>Latin America</u>	Mexique	+52 555 004 8763
	Brésil	+55 11 3197 5891 (NCEC)
	Chili	+56 2 2582 9336 (NCEC)
	All other countries	+44 (0) 1235 239 670 (NCEC)

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.